

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00912
Numéro SIREN : 802 647 529
Nom ou dénomination : RVP LA GARDE

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2022 sous le numéro de dépôt A2022/010056

RVP LA GARDE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500 Euros
Siège social : 12, Allée des 4 chemins
83130 LA GARDE
RCS TOULON 802 647 529

ASSEMBLEE GENERALE DU 03 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le trois janvier,
A quinze heures,

Les associés de la SAS RVP LA GARDE, société par actions simplifiée au capital de 1 500 Euros, divisé en 150 actions de 10 Euros, entièrement libéré, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, à LA GARDE (83130), 12, allée des 4 chemins.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

La SARL SRC INVEST possédant	50 actions
Monsieur Romain PEZZONI	50 actions
Monsieur Mathieu VINCENT	50 actions
TOTAL :	150 actions

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Clément RUBERT, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la présidence.

av ll ol

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le remplacement du président, Monsieur Clément RUBERT démissionnaire, par le directeur général, Monsieur Mathieu VINCENT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou de copies des présentes afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Mathieu VINCENT

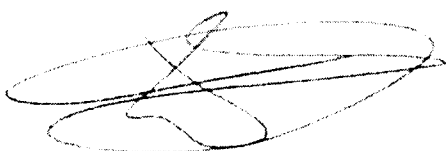
Directeur Général Associé

Bon pour acceptation des fonctions de président



Monsieur Clément RUBERT

Président démissionnaire



SRC INVEST

Associée



Monsieur Romain PEZZONI

Directeur général Associé

